

## Journal de bord, mai 2022

**Le 03**, après le travail habituel émaillé de diverses discussions et la rédaction d'un message avec un participant pour son dossier à l'Office des Étrangers, le moment était déjà venu de préparer l'AG : café, biscuits, accueil des membres. Les documents ont été lus, discutés et approuvés, à la satisfaction de tous.

**Le 05**, pendant 3 heures, l'atelier d'expression culturelle a eu lieu sur le kiosque. Nous avons répété l'ensemble du petit spectacle concocté par les participants en vue de la fête du 26, puis nous avons travaillé des attitudes « clownesques ». Ensuite, un fois de retour à l'association, un groupe s'est reformé et pendant une grosse heure, nous avons évoqué le passé, en comparaison du présent et aussi par rapport aux valeurs et coutumes des pays d'origine des participants issus de l'immigration. La plupart d'entre eux ignoraient que jusque bien loin dans les années soixante, même à l'école primaire, les filles et les garçons étaient séparés. « Il y avait des écoles pour les filles et des écoles pour les garçons, ce qui fait qu'on ne se connaissait pas. On n'avait pas l'habitude de se fréquenter. C'était fort encadré, surtout à la campagne. »

- Même à l'école primaire ?

- Oui.

- Chez nous, non. En primaire, c'est la même école pour les filles et les garçons. Je ne savais pas que c'était comme ça ici, avant...

Nous avons également évoqué la solidarité qui était très forte dans les usines, les mines, les carrières, partout où il y avait beaucoup d'ouvriers :

- Plus les conditions étaient difficiles, plus la solidarité était forte.

- Maintenant, c'est « chacun pour soi ».

- Il y en a toujours eu.

- Un vieux fermier disait : « Le problème des agriculteurs, c'est que chacun satch à Daï. » (Chacun tire à lui.)

- La mentalité n'a jamais été pareille dans la campagne et dans les bassins industriels.

- Le système féodal a laissé des traces dans les campagnes. Par exemple, l'autorité des curés est restée plus forte, bien plus longtemps que dans les villes.

- Chez nous, il n'y a pas de curés, mais il y a la religion, les coutumes à respecter...

...

- Il y a toujours eu de l'entraide à la campagne.

- L'individualisme de maintenant, c'est chacun pour soi.

- Chacun devant sa TV, devant sa tablette.

- Ou son GSM !

- Pourtant, il y a encore de l'entraide.

- Oui, mais il n'y a plus de véritable élan de solidarité.

- Peut-être parce qu'il n'y a plus autant de misère ?

- Parce qu'il y a des droits ?

- Chez nous, quand quelqu'un est dans la misère, les voisins aident.

- Heureusement, car il n'y a pas de CPAS chez toi.
- C'est la famille qui prend en charge.
- C'était comme ça avant ici aussi.
- Oui, quand il n'y avait pas la sécurité sociale, c'est à dire une solidarité obligatoire organisée par l'État... On peut dire que la solidarité existe ici, plus fort qu'ailleurs, par le biais de la sécurité sociale, mais elle est donc contrainte, donc souvent mal appréciée.

**Le 05**, le matin, une dame est venue s'inscrire. Elle a un nom à consonance russe. Elle a dit qu'elle est « ukrainienne, ukrainienne-russe ». Alors, nous avons parlé. « Il n'y a pas de honte à être russe. » Mais elle semblait désireuse de s'expliquer. Selon elle, sa famille a quitté l'Ukraine, car, en tant que Russe, elle y avait été maltraitée... L'après-midi, l'atelier d'expression a été consacré pendant 3 heures à répéter et à travailler « l'expression clown ». Le contenu est au point, mais pas encore le jeu. En fin de journée, pendant une heure, nous avons discuté des différences entre les métiers d'éducateur et d'assistant social. Pour nous éclairer, nous avons un pensionné qui représentait le premier métier et un étudiant, le second. Nous avons appris qu'il y a souvent une différence salariale, même quand le niveau d'études est identique.

L'éducateur peut obtenir son diplôme par le biais d'un cursus en promotion sociale, alors que cette possibilité n'existe pas pour les AS.

L'éducateur étudie la psychologie, la pédagogie et la communication, tandis que l'AS étudie plutôt la psychologie et le droit.

- Le droit ? C'est surprenant ! Comment se fait-il alors que la loi soit régulièrement si mal appliquée dans les CPAS ? Que les droits des usagers soient trop souvent bafoués ?
- Les AS doivent respecter les directives de leur hiérarchie.
- C'est pareil pour les éducateurs. Il arrive qu'on ait envie de réaliser un projet, mais si ça ne plaît pas à la direction, on doit y renoncer, parfois, sans savoir pourquoi. C'est « non ».
- Le travail est différent aussi : L'éducateur s'occupe concrètement des enfants ou des personnes handicapées dans leur vie de tous les jours, alors que l'AS va s'occuper des relations avec les autres services et avec les familles.
- Parfois, on n'est pas d'accord. L'approche des problèmes est souvent différente. L'éducateur a plutôt une approche concrète, basée sur le vécu de la personne, alors que l'AS a trop souvent une approche plus théorique, basée sur ce qu'il a appris, sur les règles, la loi, etc. L'AS est moins en contact avec les personnes prises en charge. Mais il y a de bons AS.
- C'est comme dans tous les métiers : il y a de bons travailleurs et des moins bons.
- Tout dépend aussi de l'institution. Les directives de l'une ne sont pas celles d'une autre. En général, les problèmes viennent de la hiérarchie, bien plus que des travailleurs sociaux.
- Ils ne peuvent pas se révolter ?
- Oui, s'ils veulent aller au chômage !
- Au CPAS, ils sont nommés. Ils ne risquent donc pas d'aller au chômage s'ils protestent.
- Pas tous. De moins en moins sont nommés, ce qui est un facteur supplémentaire de stress.

...

Nous avons ensuite établi des comparaisons entre des coutumes du passé, comparées au présent et à ce qui se passe maintenant dans certains pays concernant la vie des

familles, l'autorité, l'influence de la religion et des dignitaires. Nous avons ainsi constaté que le présent de certains pays ressemble fort à notre passé. Ces échanges d'évocation et de souvenirs nous ont rapprochés au-delà de nos différences.

**Le 10**, Après le rush de la distribution de surplus, le calme s'est installé à l'espace d'accueil. Une dame a demandé de l'aide pour rédiger une lettre. Le participant qui avait été aidé pour rédiger un message a reçu une réponse négative de l'Office des Étrangers. Le stagiaire assistant social l'a aidé à scanner les documents et à les envoyer à son avocat. Cet homme est en procédure depuis 20 ans. Il avait obtenu une carte d'identité qui lui a été retirée sous prétexte qu'elle lui avait été délivrée par erreur. Depuis, il se bat pour récupérer son autorisation de séjour, mais malgré un jugement en sa faveur qui a annulé le précédent ordre de quitter le territoire, il vient encore d'en recevoir un...

Pour les étrangers en demande d'un titre de séjour, l'attente ne se compte pas en jours, ni même en mois, mais en années ! La règle, c'est la patience... Celui qui veut secouer le cocotier a intérêt à avoir les nerfs solides ! Les courriers de l'Office sont cinglants. Pourtant, de l'avis d'usagers, la situation s'est améliorée, mais peut-être seulement au niveau de l'accueil ?

**Le 11**, pendant 1 heure 30, nous avons travaillé à l'organisation de la journée du 26 mai.

Tout d'abord, des solutions ont été cherchées et trouvées pour garantir tout autant la fraîcheur des boissons que le respect de la chaîne du froid.

Ensuite, de longues discussions émaillées de savants calculs ont été nécessaires pour établir la liste des achats à effectuer. Le tarif a été à nouveau discuté, afin d'établir un équilibre entre les finances de l'asbl et celles du public et plus particulièrement des familles. Même la taille des gobelets a été discutée. Nous en avons pour le thé, le café et les softs à 1 € (format enfant), mais il va falloir en acheter pour la bière (prévoir assez grand pour avoir facile à verser) et pour les cocas et autres boissons froides à 1,50 €. Les rôles ont ensuite été répartis. De nouveaux candidats se sont proposés pour diverses fonctions. Tous les postes sont maintenant pourvus, mais il faudrait encore un peu de volontaires pour que chacun puisse travailler en souplesse et prendre du repos.

**Le 12**, l'atelier d'expression culturelle a été annulé, car trop de participants étaient absents. Par contre, la publicité a été lancée. Une nouvelle venue nous a expliqué sa solitude et nous a parlé de sa vie, du bistrot qu'elle tenait à Bruxelles, de la disparition de ces établissements où les gens se rencontraient, faisaient connaissance en « chair et en os »...

**Le 13**, les plus jeunes ont expliqué au plus âgés ce qu'est la « monétisation » des publications sur Youtube. Nous avons également discuté du rôle des « influenceurs » sur les réseaux sociaux. Comment est-ce possible que ce genre de futilités ait un pareil succès ? Les « followers » vivraient-ils ainsi une vie de star par procuration ?

**Le 17**, pendant 3 heures, la discussion a commencé avec un questionnement sur le rôle de la prison. Elle est nécessaire pour protéger la société, mais en tant que punition, d'autres solutions ne seraient-elles pas meilleures ? Car en ressort-on vraiment mieux ? Qu'apprend un prisonnier ? Se remet-il en question pendant sa peine ? Alors tout dépend, bien sûr, de la longueur de la peine et du délit commis. Mais l'idée générale était que souvent, quand un criminel sort de prison, il n'a pas vraiment changé parce que, pendant son séjour, il ne reçoit quasiment pas d'aide ou de soutien psychologique. De là, l'hypothèse d'un gêne du tueur a été émise. D'après certains, nous l'avons tous mais il est comme endormi, et il ne se réveille que chez certains, les poussant alors à commettre un crime. On a alors abordé la proportionnalité homme/femme chez les tueurs. Et comme une participante est littéralement fan de séries de reconstruction de crimes réels, elle a pu nous expliquer qu'il y a bien plus de femmes tueuses que ce qu'on croit ! Toujours dans la même ambiance, on s'est interrogé sur les quartiers les plus dangereux de Bruxelles, profitant que 2 personnes présentes ont habité très longtemps dans la capitale. L'une d'elle y tenait un restaurant et nous a conté des tas d'anecdotes de sa vie active.

Puis est apparue une voyageuse qui nous revenait tout droit des Etats-Unis où elle avait passé une semaine à l'occasion de la graduation de sa fille. Elle nous a bien fait rire avec ses souvenirs, la fouille à l'aéroport, l'obésité des Américains, les différences, petites ou grandes, avec la Belgique...

Enfin, en fin d'après-midi, le groupe a commencé à se disloquer, certains désirant rentrer chez eux. Il y a eu pour finir une courte conversation sur les trottinettes électriques à Dinant et sur la loi qui doit encadrer leur utilisation, loi qui a été approuvée<sup>1</sup> en deuxième lecture le 20 avril 2022 et qui doit passer en séance plénière d'ici-peu, ensuite être publiée au Moniteur Belge pour enfin entrer en application dans le mois qui suit sa publication ! En attendant, on voit des jeunes de moins de 18 ans au guidon, parfois à 2 sur une trottinette, passer aisément du trottoir à la chaussée et vice-versa, et garer leur engin à peu près n'importe où, voire même à des endroits gênants pour des PMR par exemple ! Il y aurait même des trottinettes abandonnées dans la Meuse !

Sur ce, les dernières personnes sont parties, contentes de ces échanges et se disant « à bientôt ! ».

**Le 19**, pendant 4 heures, les répétitions se sont enchaînées à l'atelier d'expression culturelle. Tous les participants étaient présents. L'apprentissage du « jeu clown » a pris du retard à cause des absences des dernières semaines. Après concertation, une scénette un peu longue a été carrément supprimée, car elle n'avait rien de comique, son contenu était un peu hors contexte par rapport à la thématique du 26 (la résilience) et les acteurs ne la maîtrisaient pas bien. La version allégée a été répétée plusieurs fois. Les participants se sont bien améliorés à chaque fois, mais c'est le dernier atelier avant le spectacle. Il y a eu trop d'absences. Ce sera comme ce sera...

**Le 20**, pendant une heure, il a été question des trottinettes, de leur cohabitation avec les PMR qui ont besoin d'espace pour manœuvrer leur « chaise roulante ». Puis, en dénonçant les jeunes qui prennent des risques en s'amusant sur ces engins, sans précautions, sans équipement de protection, la conversation a abordé la question de

---

1 A propos de la loi sur les trottinettes : <https://www.rtb.be/article/la-reglementation-des-trottinettes-electriques-approuvee-en-commission-mobilite-de-la-chambre-10977683>

la violence dont certains enfants font preuve. Métis... ? Jeunes... ? Blancs-bleu-belge aussi ! Pourquoi toujours stigmatiser ? La question inquiétante, n'est-ce pas la montée de la violence à des âges de plus en plus jeunes ? Pourquoi ?

La TV, les jeux vidéo ? L'enfant s'identifie à ce qu'il voit, mais il est certainement plus sensible aux images violentes quand il vit des difficultés, des souffrances liées à la dislocation du cocon familial ou à l'absence des parents ou grands parents, ceux-ci étant trop occupés à leur vie professionnelle dont il est exclu.

**Le 24**, pendant 2 heures, diverses discussions ont notamment pointé la difficulté à trouver un logement, correct, à un prix raisonnable. Nous avons également discuté de la sécurité domestique. L'animatrice n'a malheureusement pas rédigé de compte-rendu des débats de la journée.

**Le 26**, c'était le grand jour ! Le public a été accueilli sur le kiosque pendant plus de six heures, mais les bénévoles et autres travailleurs étaient déjà en action bien avant l'événement et aussi après, pour ranger, de 09 à 19 heures. La matin, il y a eu un peu de fébrilité, car, c'est connu, rien ne va jamais vraiment comme prévu. L'ingéniosité est parfois nécessaire. Il y a aussi ceux qui n'ont pas participé aux réunions de préparation et qui n'entendent pas les consignes. Il y a ceux qui ont participé, mais qui ont oublié. Il y surtout ceux qui par n'ont pas l'habitude de fonctionner dans le respect des décisions collectives. Et c'est ainsi, par exemple que la bière n'était pas froide au démarrage, qu'elle a été servie dans les bouteilles, alors que des gobelets avaient été prévus, principalement pour des raisons de sécurité et que le coca vendu à 1,50 € a été servi dans les gobelets prévus pour le coca enfants à 1 €, sans tenir compte de ce qui avait été décidé et sans demander l'avis des responsables, pourtant bien présents... Ce n'était pas le moment de discuter. Ce sera des points à débattre à l'évaluation.

Le déroulé de l'évènement est résumé sur un montage vidéo :

<http://dominoslafontaine.be/Vid%C3%A9os/Vid%C3%A9os%202022/R%C3%A9silience%20portable.mp4>

Malheureusement, la caméra principale n'a rien enregistré sur la carte mémoire, malgré les soins du jeune technicien qui s'en est occupé. Il a donc fallu se rabattre sur des images « de secours », de moins bonne qualité. Ce couac sera également discuté à l'évaluation. Matériel défectueux, non vérifié ou certitude exagérée de savoir ? Pour certain(e)s, c'était une première. Bien analysées, les erreurs deviennent un apprentissage. L'évaluation prévue dans les prochains jours y contribuera.

**Le 27**, après la grosse journée de la veille, il a fallu nettoyer le matériel et ranger, mais on a aussi discuté pour se défouler, sans débat contradictoire. Ce n'était pas une évaluation, mais une évocation des souvenirs, l'expression de ses émotions.

**Le 31**, la journée a été bouleversée par la démission de l'animatrice. Cependant, diverses discussions ont eu lieu concernant les croyances religieuses, des conflits familiaux et les terres agricoles.

Un participant a rapporté un préjudice dû à la politique agricole européenne : un héritier s'est enregistré exploitant agricole, mais ses terres sont cultivées par d'autres. Ceux-ci avaient conclu une location verbale avec son père. Le fils n'a pas l'intention

de cultiver réellement lui-même, mais il vise la prime d'exploitation à l'hectare. En cas de conversion au bio, ces primes sont plus élevées<sup>2</sup>.

Il ne faudrait pas que ceux qui vont travailler la terre se retrouvent dans une situation précaire, avec un sous-statut qui ne serait plus celui d'agriculteur et qui les priverait des aides européennes. Dans les meilleurs des cas, ces cultivateurs sont salariés, mais d'autres témoignages font état de prestataires sous statut indépendant qui travaillent à l'heure ou pis, ils travaillent de manière indépendante, à leur compte, en payant une redevance au propriétaire qui est officiellement exploitant.

N'est-ce pas là une source supplémentaire d'appauvrissement d'une tranche de la population ?

Tout comme pour le « statut d'associé actif », fréquent dans certains secteurs comme l'horeca, un nouveau sous-statut de cultivateur n'est-il pas en création ? Un statut inféodé au propriétaire terrien ? Une façon de contourner le bail à ferme ou de détourner le subside européen ?

Qui est responsable ?

« ...les autorités nationales sont responsables de la gestion et du contrôle des paiements directs versés aux agriculteurs de leur pays. »

Source : <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21840/La+PAC+expliqu%C3%A9e.fr.pdf/f1c96906-c2c9-4d16-83ac-cbd14cb89a0c>

[Retour sur la page de Dominos LA FONTAINE asbl](#)

---

2 Primes à l'ha, culture bio : <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21864/PWDR-20.pdf/9b91be5b-1bfc-4b45-bc6a-c7249a5552f6>